



Ho!Ho!Ho!

Le père Noël ne passera pas...

Mauvaise surprise que de constater sur son relevé de compte le paiement d'un salaire partiel!

En effet, c'est la désagréable nouvelle qu'un agent PREJ a reçu lors du virement de sa paie de novembre, les heures supplémentaires ne lui ont pas été comptabilisées!

L'information ayant été remontée le jour-même, le collègue n'a eu pour réponse que cela serait rectifié sur le mois de **JANVIER** et que son ICP annuelle lui sera versée en décembre !

Pour RAPPEL l'ICP est un dû et non pas une FAVEUR!

Il est vrai que les agents PREJ n'effectuent certainement pas assez d'heures à l'année pour espérer une rémunération complète, il est vrai qu'ils ne doivent pas non plus assez donner de leur temps à l'administration pénitentiaire, il est vrai que l'agent PREJ n'est qu'un simple numéro parmi tant d'autres et qu'il est donc corvéable à merci...

NON les agents n'ont pas le droit de demander à être payés en temps et en heure afin d'en faire profiter leur famille, leurs enfants qu'ils ne voient parfois que deux heures dans la semaine, parce que vous comprenez ils ont signés pour ça!

Mais heureusement les agents ont droit à 11h de repos entre chaque mission...Enfin en théorie puisque ces heures dues sont une fois sur deux refusées pour "nécessité de service" .Après tout qui penserait avoir le droit de dormir quand il y a moins de 8h de repos entre chaque mission...

NON les agents n'ont pas signé pour un manque flagrant de considérations !

NON les agents n'ont pas à payer l'incompétence de certains services !

ET NON les agents n'ont pas à patienter sagement qu'on daigne les payer !

Où est le respect de son personnel quand celui-ci répond toujours présent?

Alors amis « prejistés » sachez que maintenant vos missions seront faites bénévolement puisque vous ne serez pas payés à la sueur de votre front mais au bon vouloir de ces messieurs dames !

ET BIEN SUR JOYEUX NOEL !!!

SLPFOJusticeMA Le Mans

Le : 07/12/2022

